



# Catalogue des prestations d'URM proposées aux producteurs d'électricité

**Version du 1er août 2018**

## Sommaire

Préambule.....	3
Les différentes catégories de prestations.....	4
Références réglementaires et contractuelles .....	4
Réalisation des prestations.....	4
Les principes de définition des prix .....	4
Les canaux d'accès .....	5
Structure des fiches .....	6
Tableau de synthèse des prestations.....	7
Autres frais.....	12
Fiches descriptives des prestations.....	13 à 53
Modifications apportées par rapport à la version précédente .....	54

## Préambule

Les prestations décrites dans ce catalogue sont proposées par URM aux producteurs d'électricité raccordés sur le réseau, conformément à la délibération du 16 novembre 2016 de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) portant décision sur la tarification des prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité. Les prix de ces prestations ont été modifiés par la décision de la CRE du 3 mai 2018.

Elles sont fournies dans des conditions transparentes et non discriminatoires et s'appliquent à l'ensemble des producteurs du réseau.

Le contenu du catalogue est modifié en tant que de besoin, notamment pour s'adapter aux évolutions réglementaires et techniques. Le catalogue en vigueur est celui figurant sur le site Internet URM [www.urm-metz.fr](http://www.urm-metz.fr).

## Les différentes catégories de prestations

Ce catalogue distingue :

- les prestations réalisées sous le monopole du gestionnaire de réseaux publics de distribution d'électricité URM : Catégorie 1,
- les prestations réalisées dans un contexte concurrentiel qui peuvent être réalisées par un autre prestataire : Catégorie 2,
- les prestations relevant du barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité URM et de la compétence exclusive d'URM : Catégorie 3.

## Références réglementaires et contractuelles

Les prestations sont demandées et réalisées en conformité avec l'ensemble des dispositions réglementaires existantes et sont conformes aux clauses incluses dans le contrat dont dispose le producteur.

## Réalisation des prestations

Les prestations sont réalisées les jours ouvrés, du lundi au vendredi hors jours fériés (nationaux et locaux) et pendant les heures ouvrées de 8h à 11h30 et de 13h15 à 16h30. Les confirmations de délai sont réalisées à la demi-journée (matin ou après-midi).

A titre exceptionnel et dans la limite des disponibilités des équipes, certaines prestations peuvent être réalisées :

- sur rendez-vous ; une majoration forfaitaire est alors appliquée,
- en dehors des jours et heures ouvrés ; dans ce cas des majorations reflétant les surcoûts moyens de main d'œuvre sont appliquées ; les prix des prestations incluant ces majorations sont mentionnés dans le tableau de synthèse des prix.

Les délais de réalisation indiqués sont des délais standards. Ainsi les délais confirmés peuvent varier autour de cette valeur suivant la charge de la période.

Une option «express» est proposée pour certaines prestations. Cette option est accessible en fonction des disponibilités des équipes techniques et fait l'objet d'une majoration forfaitaire.

Lorsqu'une prestation n'a pas pu être effectuée du fait du producteur ou d'un tiers mandaté par lui, un déplacement vain est facturé.

En cas d'annulation tardive d'une demande de prestation, soit à moins de 2 jours ouvrés de la date programmée, des frais de dédit sont facturés.

## Les principes de définition des prix

Sauf disposition particulière, les prix s'entendent par point d'injection et par contrat.

Pour les prestations réalisées sous le monopole de gestionnaire de réseaux publics, les niveaux des prix sont fixés par les décisions de la CRE mentionnées en préambule, sauf pour les prestations qui doivent être facturées sur devis.

Ces niveaux de prix sont revus chaque année à compter de l'année 2017 au 1er août, par application d'un pourcentage d'évolution égal au pourcentage d'évolution entre la valeur moyenne de l'indice mensuel des prix à la consommation sur les douze mois de l'année N-1 et la valeur moyenne du même indice sur les douze mois de l'année N-2, tel que publié par l'INSEE (identifiant : 001763852).

Les prix des prestations sur devis ou réalisées dans un contexte concurrentiel sont construits sur la base :

- de coûts standards de main d'œuvre, en fonction de la qualification des intervenants,
- de prix figurant dans des canevas techniques pour les opérations standards ou de coûts réels.

Des frais complémentaires peuvent s'ajouter aux prix des prestations. Ils sont décrits dans le tableau des Autres frais. Les principes de fixation des montants de ces frais sont identiques à ceux des prestations.

## Les canaux d'accès

Pour exprimer leur demande de prestation les producteurs s'adressent à l'Accueil GRD

- de préférence par mail  
[accueilgrd-c5@urm-metz.fr](mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr) pour les producteurs P4 <sup>1</sup>  
[accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr](mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr) pour les producteurs P1 à P3 <sup>2</sup>
- ou par téléphone  
03 87 34 45 45  
les jours ouvrés du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30

---

<sup>1</sup> Voir page suivante

<sup>2</sup> Voir page suivante

## Structure des fiches

Chaque fiche présente les données suivantes :

- **N° de la fiche**

- **Titre de la fiche et famille d'appartenance**

La famille d'appartenance regroupe des prestations selon divers critères : interventions de même nature, regroupement au sein d'un même processus, ....

- **Catégorie** : voir définitions au chapitre « Les différentes catégories de prestations »

- **Cible** :

Cette rubrique précise les segments de producteurs auxquels la prestation est destinée

P1 = point de connexion raccordé en HTA ou HTB avec compteur à courbe de charge

P2 = point de connexion raccordé en HTA ou HTB avec compteur à index

P3 = point de connexion raccordé en BT avec compteur sur réducteurs à index ou à courbe de charge

P4 = point de connexion raccordé en BT avec compteur en direct

- **Description**

Elle définit la prestation.

- **Prestations élémentaires comprises**

Ce paragraphe définit les tâches effectuées lors de la réalisation.

- **Prix**

Les prix affichés dans chaque fiche s'entendent HT pour une réalisation pendant les jours et heures ouvrées. Un tableau de synthèse des prix des prestations reprend les prix HT et TTC ainsi que le prix majoré (HT et TTC) pour une réalisation en dehors des heures ouvrées. En effet, à titre exceptionnel, et dans la limite des disponibilités des équipes techniques, certaines prestations peuvent être programmées en dehors des jours et heures ouvrés, les majorations reflétant les surcoûts de main d'œuvre engagés.

Certaines prestations peuvent être non facturée ou sur devis.

Le prix de l'option "express" s'ajoute au prix de la prestation lorsque cette option est mentionnée.

- **Prestations élémentaires non comprises**

Cette rubrique indique certaines des prestations non comprises pour lesquelles il pourrait subsister un doute quant au contenu de la prestation.

- **Clauses restrictives**

Sont précisées ici les éventuelles conditions restrictives à la réalisation de la prestation.

- **Délais de réalisation**

Ce paragraphe énonce le délai standard exprimé en jours ouvrés sous lequel la prestation est réalisée ainsi que, le cas échéant le délai correspondant à l'option express.

- **Canaux d'accès à la prestation**

Ils indiquent par quel moyen de communication le producteur peut demander la prestation.

### Tableau de synthèse des prestations

Famille	Prestations	P1	P2	P3	P4
Intervention sur point d'injection	Mise en service suite raccordement nouveau <b>Fiche P100</b>	X P100 A	X P100 A	X P100 A	X P100 B
	Mise en service sur raccordement existant <b>Fiche P120</b>	X P120 A	X P120 A	X P120 A	X P120 B
	Changement de Responsable d'Equilibre <b>Fiche P130</b>	X	X	X	X
	Résiliation du contrat d'accès au réseau <b>Fiche P140</b>	X P140 A	X P140 A	X P140 A	X P140 B
	Modification de comptage : sur réducteurs à lecture directe <b>Fiche P160</b>	X P160 A	X P160 A	X P160 A	X P160 B
Intervention pour impayé	Intervention pour impayé et rétablissement suite à coupure <b>Fiche P200</b>	X	X	X	X
Transmission des données de relève	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure <b>Fiche P310</b>	X			
	Relevé transitoire de courbes de mesures par GSM <b>Fiche P330</b>	X	X	X	
	Relevé spécial <b>Fiche P360</b>	X	X	X	X
	Transmission de l'historique de courbe de mesure <b>Fiche P380 A</b>	X		X à courbe de charge	
	Transmission de l'historique d'index <b>Fiche P380 B</b>			X à index	X
	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de Réseau Téléphonique Commuté <b>Fiche P390</b>	X	X	X	

Famille	Prestations	P1	P2	P3	P4
Vérification d'appareils	Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé <b>Fiche P400 A</b>	X	X		
	Vérification des protections HTA <b>Fiche P400 B</b>	X	X		
	Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé <b>Fiche P410 A</b>	X	X	X	X
	Vérification des protections de découplage <b>Fiche P410 B</b>	X	X	X	X
	Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé <b>Fiche P415 A</b>	X	X		
	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage <b>Fiche P415 B</b>	X	X		
	Maintenance et dépannage des protections production <b>Fiche P417</b>	X	X		
	Vérification métrologique du dispositif de comptage P420 A	X	X	X	X
	Vérification suite à changement de TC/TT par le client P420 B	X	X		
	Vérification visuelle du compteur <b>Fiche P420</b>				X P420 C
Dépannage non lié aux installations d'URM <b>Fiche P425</b>			X	X	
Intervention d'exploitation	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété du Producteur <b>Fiche P440</b>	X	X	X	X
	Séparation de réseaux <b>Fiche P460</b>	X	X	X	X



Famille	Prestations	P1	P2	P3	P4
Qualité de l'alimentation	Bilan standard de continuité <b>Fiche P600</b>	X	X		
	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension <b>Fiche P610</b>	X	X	X	X
	Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation <b>Fiche P620</b>	X	X	X	X
	Echange d'informations d'exploitation <b>Fiche P650</b>	X	X		
	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée <b>Fiche P660</b>	X	X		
Raccordement et modification de raccordement	Raccordement <b>Fiche P840</b>	X	X	X	X
	Déplacement de compteur / déplacement et modification de raccordement <b>Fiche P860</b>			X	X
	Suppression du raccordement <b>Fiche P880</b>	X	X	X	X
Autres prestations	Modification des codes d'accès <b>Fiche P900</b>	X	X	X	
	Intervention de courte durée <b>Fiche P940</b>	X P940 A	X P940 A	X P940 A	X P940 B
	Protections de chantier <b>Fiche P960</b>	X	X	X	X

## Tableau de synthèse des prix (prix exprimés en euros)

Famille	Segment	Fiche	Prestations	Prix en Heures Ouvrées (€ HT)	Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
Intervention sur point d'injection	P1 à P3	P100 A	Mise en service suite raccordement nouveau	158,90	190,68	254,24	305,09
	P4	P100 B	Mise en service suite raccordement nouveau	41,09	49,31	65,74	78,89
	P1 à P3	P120 A	Mise en service sur raccordement existant	101,71	122,05	162,74	195,29
	P4	P120 B	Mise en service sur raccordement existant	41,09	49,31	65,74	78,89
	P1 à P4	P130	Changement de Responsable d'Equilibre	0,00	0,00		
	P1 à P3	P140 A	Résiliation du contrat d'accès au réseau	120,77	144,92	193,23	231,88
	P4	P140 B	Résiliation du contrat d'accès au réseau	32,24	38,69	51,58	61,90
	P1 à P3	P160A	Modification de comptage sur réducteurs				
			- à distance	17,03	20,44		
- sans pose compteur			157,95	189,54	252,72	303,26	
		- avec pose compteur	395,67	474,80	633,07	759,68	
P4	P160B	Modification de comptage à lecture directe	46,11	55,33	73,78	88,54	
Interventions pour impayé	P1 à P3	P200	Interventions pour impayé et rétablissement suite à coupure				
			- coupure de l'alimentation	117,96	141,55	188,74	226,49
			- rétablissement de l'alimentation	138,18	165,82	221,09	265,31
	P4		Interventions pour impayé et rétablissement suite à coupure				
		- coupure ou prise de chèque	78,17	93,80	125,07	150,08	
		- prestation de rétablissement	102,25	122,70	163,60	196,32	
Transmission des données de relève	P1	P310	Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure (par courbe synchrone)	38,14	45,77		
	P1 à P3	P330	Relevé transitoire de courbes de mesure par GSM				
			- Relevé transitoire mis en place suite à test de communication positif	912,83	1 095,40	1 460,53	1 752,64
			- En cas d'échec du test de communication	254,25	305,10	406,80	488,16
	P1 à P3	P360	Relevé spécial	57,79	69,35	92,46	110,95
	P4			25,94	31,13	41,50	49,80
P1 à P4	P380 A et B	Transmission de l'historique de courbe de mesure ou d'index (par courbe de charge ou par point d'injection)	0,00	0,00			
P1 à P3	P390	Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de Réseau Téléphonique Commuté	122,03	146,44	195,25	234,30	
Vérification d'appareils	P1 à P2	P400 A P400 B	Vérification des protections HTA				
			- effectuée par un tiers agréé avec présence URM	330,50	396,60	528,80	634,56
			- réalisée par URM	635,90	763,08	1 017,44	1 220,93
	P1 à P4	P410 A P410 B	Vérification des protections de découplage				
			- effectuée par un tiers agréé avec présence URM	330,50	396,60	528,80	634,56
			- réalisée par URM	822,93	987,52	1 316,69	1 580,03
	P1 à P2	P415 A P415 B	Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage				
			- effectuée par un tiers agréé avec présence URM	406,77	488,12	650,83	781,00
			- réalisée par URM	972,54	1 167,05	1 556,06	1 867,27
	P1 à P2	P417	Maintenance et dépannage des protections production	Devis	Devis	Devis	Devis
P1 à P4	P420 A	Vérification métrologique du dispositif de comptage	279,63	335,56	447,41	536,89	
P1 à P2	P420 B	Vérification suite à changement de TC et/ou de TT par le client	163,05	195,66	260,88	313,06	
P4	P420 C	Vérification visuelle du compteur	30,98	37,18	49,57	59,48	
P3 à P4	P425	Dépannage non lié aux installations d'URM	61,87	74,24	98,99	118,79	

Famille	Segment	Fiche	Prestations	Prix en Heures Ouvrées (€ HT)	Prix en Heures Ouvrées (€ TTC)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ HT)	Prix Hors Heures Ouvrées (€ TTC)
Intervention d'exploitation		P440	Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété de l'utilisateur				
	P1 à P3		Synchronisation du dispositif de comptage (par an)	26,16	31,39	41,86	50,23
	P1 à P4		Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage	0,00	0,00		
	P1 à P2	P460	Séparation de réseaux	264,10	316,92	422,56	507,07
	P3 à P4		Séparation de réseaux	181,17	217,40	289,87	347,84
Qualité de l'alimentation	P1 à P2	P600	Bilan standard de continuité (par an)  annuel semestriel	0,00	0,00		
				247,20	296,64		
	P1 à P4	P610	Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	349,94	419,93	559,90	671,88
		P620	Analyse ponctuelle de la qualité de fourniture	1 172,86	1 407,43	1 876,58	2 251,90
	P1 à P2	P650	Echange d'informations d'exploitation (par an)	866,04	1 039,25		
	P1 à P2	P660	Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée : - télécommande 2 directions (par an) - télécommande 3 ou 4 directions (par an)	669,72	803,66		
				719,64	863,57		
Raccordement et modification de raccordement	P1 à P4	P840	Raccordement	Barème	Barème	Devis	Devis
	P3 à P4	P860	Déplacement de compteur / Déplacement et modification de raccordement	Barème	Barème	Devis	Devis
	P1 à P4	P880	Suppression de raccordement	Devis	Devis	Devis	Devis
Autres prestations	P1 à P3	P900	Modification des codes d'accès	97,57	117,08	156,11	187,33
	P1 à P3	P940 A	Intervention de courte durée	100,44	120,53	160,70	192,84
		P4	P940 B	Intervention de courte durée	25,94	31,13	41,50
	P1 à P4	P960	Protections de chantier	Devis	Devis	Devis	Devis
Frais	P1 à P3		Intervention express (majoration)	50,85	61,02		
			Débit	25,41	30,49		
			Déplacement vain	99,17	119,00	158,67	190,40
			Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard (majoration)	50,85	61,02		
			Forfait agent assermenté	470,35	564,42		
	P4		Intervention express (majoration)	31,12	37,34		
			Débit	14,78	17,74		
			Déplacement vain	25,94	31,13	41,50	49,80
			Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard (majoration)	31,12	37,34		
			Forfait agent assermenté	383,95	460,74		
	P1 à P4		Duplicata	12,49	14,99		

## Autres frais

DESIGNATION	PRESTATIONS CONCERNEES	DESCRIPTION	SEGMENTS CONCERNES	PRIX FACTURE HT
Intervention Express	Se reporter à la rubrique Délais de réalisation de la prestation Sous réserve de la disponibilité des équipes	Majoration forfaitaire pour intervention demandée en version Express	P1 à P3	50,85 €
			P4	31,12 €
Rendez-vous à heure fixe dans le délai standard	Toute intervention sous réserve de la disponibilité des équipes	Majoration forfaitaire pour un rendez-vous à la 1/2h près	P1 à P3	50,85 €
			P4	31,12 €
Déplacement vain	Toute intervention	Intervention non réalisée du fait du producteur ou du tiers autorisé	P1 à P3	99,17 €
			P4	25,94 €
Dédit	Toute intervention	Annulation ou report d'intervention à moins de 2 jours ouvrés	P1 à P3	25,41 €
			P4	14,78 €
Forfait agent assermenté		Frais appliqués en cas de fraude comprenant les différentes interventions et l'établissement d'un procès-verbal par un agent assermenté	P1 à P3	470,35 €
			P4	383,95 €
Duplicata de document		Frais pour la fourniture d'un duplicata de document de moins de 4 pages	P1 à P4	12,49 €

**Fiche P100 A**

Mise en service suite raccordement nouveau	Intervention sur point d'injection
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de service production, suite à des travaux de raccordement.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programmation des compteurs mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre</li> <li>- Raccordement et activation de la ligne téléphonique au RTC (Réseau Téléphonique Commuté)</li> <li>- Mise à disposition du raccordement</li> </ul>	<p style="text-align: center;">158,90 €</p> <p style="text-align: center;">Supplément Express : 50,85 €</p> <p>L'activation de la ligne RTC est facturée en sus, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique.</p> <p>L'abonnement téléphonique de la ligne est pris en charge par URM.</p>
<b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	<p>Mise en service sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la signature avec URM de l'ensemble du dispositif contractuel</li> <li>- de la remise par le Producteur de l'attestation de conformité. Pour les producteurs P3 il s'agit de l'attestation de conformité visée par Consuel.</li> <li>- de la réalisation des travaux de raccordement y compris télé-relevé</li> <li>- de la présence du Producteur ou de son représentant sur place lors de l'intervention</li> <li>- de la mise à dispo à proximité du comptage d'un raccordement au RTC dédié</li> <li>- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection</li> </ul>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
<p>Standard : 10 jours ouvrés</p> <p>Express* : 5 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P100 B**

Mise en service suite raccordement nouveau	Intervention sur point d'injection
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4
---------------	------------------------

<b>Description</b>	
La prestation consiste en la mise sous tension d'un nouveau point de service production, suite à des travaux de raccordement.	
<b>Prestations élémentaires comprises</b>	<b>Prix</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de l'installation de production</li> <li>- Programmation des compteurs mesurant les flux d'injection et le cas échéant les flux de soutirage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre</li> <li>- Mise à disposition du raccordement</li> </ul>	<p>41,09 €</p> <p>Supplément express : 31,12 €</p>
<b>Prestations élémentaires non comprises</b>	<b>Clauses restrictives</b>
	<p>Mise en service sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la signature avec URM de l'ensemble du dispositif contractuel</li> <li>- de la remise par le Producteur de l'attestation de conformité visée par le CONSUEL</li> <li>- de la présence du Producteur ou d'un tiers mandaté sur place lors de l'intervention</li> <li>- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection</li> </ul>
<b>Délais de réalisation</b>	<b>Canaux d'accès à la prestation</b>
<p>Standard : 10 jours ouvrés</p> <p>Express* : 5 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P120 A**

Mise en service sur raccordement existant	Intervention sur point d'injection
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste en la mise en service d'un point de service production existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dé-condamnation des appareils de séparation du réseau</li> <li>- Vérification visuelle du poste et du fonctionnement du comptage</li> <li>- Modification des codes d'accès au comptage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre</li> </ul>	<p>101,71 €</p> <p>Supplément express : 50,85 €</p> <p>La réactivation de la ligne RTC est facturée en sus, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique. L'abonnement téléphonique de la ligne est pris en charge par URM.</p>
<b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires décrites dans la fiche P160.</li> </ul>	<p>Mise en service sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la signature avec URM de l'ensemble du dispositif contractuel</li> <li>- de la remise par le Producteur d'une attestation de conformité si l'installation a subi des modifications substantielles ou si elle a été arrêtée depuis plus de 2 ans.</li> <li>- de la présence du Producteur ou de son représentant sur place lors de l'intervention</li> <li>- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection</li> </ul>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
<p>Standard : 5 jours ouvrés</p> <p>Express* : 3 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P120 B**

Mise en service sur raccordement existant	Intervention sur point d'injection
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4
---------------	------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste en la mise en service d'un point de service production existant, dont le raccordement n'a pas été déposé ou déconnecté du réseau.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification visuelle de l'installation et du fonctionnement du comptage</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Rattachement du point de service au périmètre du Responsable d'Equilibre</li> </ul>	<p>41,09 €</p> <p>Supplément express : 31,12 €</p>
<b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les interventions complémentaires éventuellement nécessaires décrites dans la fiche P160.</li> </ul>	<p>Mise en service sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la signature avec URM de l'ensemble du dispositif contractuel</li> <li>- de la remise par le Producteur d'une attestation de conformité visée par Consuel si l'installation a subi des modifications substantielles.</li> <li>- de la présence du Producteur ou de son représentant sur place lors de l'intervention</li> <li>- de disposer d'un contrat avec un Fournisseur pour le soutirage lié au point d'injection</li> </ul>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
<p>Délai maximum : 5 jours ouvrés</p> <p>Express* : 2 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>



**Fiche P130**

Changement de Responsable d'Equilibre	Intervention sur point d'injection
---------------------------------------	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste en le rattachement contractuel du point de service production au périmètre du nouveau Responsable d'Equilibre.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rattachement du point de service au périmètre du nouveau Responsable d'Equilibre</li> <li>- Transmission d'un relevé (ou télé-relevé) à la date du changement</li> <li>- Modification des codes d'accès du ou des compteurs</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">Non facturé</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toute intervention complémentaire nécessaire décrite dans la fiche P160.</li> <li>- Le relevé spécial si il est nécessaire (fiche P360)</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Changement réalisé sous réserve :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la réception par URM d'un nouvel accord de rattachement</li> </ul>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Le changement de Responsable d'Equilibre est réalisé au 1<sup>er</sup> du mois M+1 si la demande est formulée au moins 7 jours calendaires avant la fin du mois M, sinon au 1<sup>er</sup> du mois M+2</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3  <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4  <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P140 A**

Résiliation du contrat d'accès au réseau	Intervention sur point d'injection
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau de distribution conclu entre le producteur et URM.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résiliation du contrat d'accès au réseau</li> <li>- Sortie contractuelle du point de service du périmètre du Responsable d'Equilibre</li> <li>- Transmission des données de comptage aux acteurs concernés (producteur, Responsable d'Equilibre, Tiers autorisé)</li> <li>- Séparation du réseau si possible</li> </ul>	<p>120,77 €</p> <p>Supplément express : 50,85 €</p>
<b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	Le producteur disposant d'un soutirage au point de connexion est tenu d'assurer le découplage définitif de son installation au réseau, la séparation du réseau ne pouvant être réalisée par URM dans ce cas.
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
<p>Standard : 5 jours ouvrés</p> <p>Express* : 3 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P140 B**

Résiliation du contrat d'accès au réseau	Intervention sur point d'injection
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4
---------------	------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à résilier le contrat d'accès au réseau de distribution conclu entre le producteur et URM.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résiliation du contrat d'accès au réseau</li> <li>- Sortie contractuelle du point de service du périmètre du Responsable d'Equilibre</li> <li>- Relevé ou télé-relevé des index de cessation</li> <li>- Séparation du réseau si possible</li> </ul>	<p>32,24 €</p> <p>Supplément express : 31,12 €</p>
<b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	Le producteur disposant d'un soutirage au point de connexion est tenu d'assurer le découplage définitif de son installation au réseau, la séparation du réseau ne pouvant être réalisée par URM dans ce cas.
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
<p>Standard : 5 jours ouvrés</p> <p>Express* : 2 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P160A**

Modification de comptage sur réducteurs	Intervention sur point d'injection
---	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à modifier le comptage dans des conditions de réalisation dépendant de la situation rencontrée sur place, dans la limite de la puissance de raccordement.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Intervention à distance : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Télé-paramétrage du compteur</li> <li>- Télé-relevé des données de comptage</li> </ul> </li> <li>• Intervention sans pose ni changement de compteur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification du câblage si nécessaire</li> <li>- Remplacement de mémoire</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> </li> <li>• Intervention avec pose ou changement de compteur: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation éventuelle du panneau de comptage</li> <li>- Pose du nouveau compteur</li> <li>- Programmation du compteur</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> </li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• à distance : 17,03 €</li> <li>• sans pose compteur : 157,95 €</li> <li>• avec pose compteur : 395,67€</li> <li>• supplément express : 50,85€</li> </ul>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p> <p>Express* : 5 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P160B**

Modification de comptage à lecture directe	Intervention sur point d'injection
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4
---------------	------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à modifier le comptage, dans la limite de la puissance de raccordement.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adaptation éventuelle du panneau de comptage</li> <li>- Pose du nouveau compteur si nécessaire</li> <li>- Programmation du compteur si nécessaire</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p>46,11 €</p> <p>Supplément express : 31,12 €</p>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
<p>Standard : 10 jours ouvrés</p> <p>Express* : 5 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P200**

Intervention pour impayé et rétablissement suite à coupure	Intervention pour impayé
--	--------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à interrompre ou rétablir l'accès au réseau de distribution dans le cadre d'un manquement contractuel (impayé ou atteinte à la sécurité du réseau).</p>													
<p><b><u>COUPURE (à l'initiative d'URM)</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coupures (ouverture des arrivées HTA ou enlèvement de fusibles en BT)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prix</u></b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 15%;">P1 à P3</td> <td style="text-align: right;">117,96 €</td> </tr> <tr> <td>P4</td> <td style="text-align: right;">78,17 €</td> </tr> </table>	P1 à P3	117,96 €	P4	78,17 €	<p><b><u>RETABLISSEMENT</u></b></p> <p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rétablissement de la connexion du point d'injection</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul> <p><b><u>Prix</u></b></p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 15%;">P1 à P3</td> <td style="text-align: right;">138,18 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Supplément express : 50,85 €</td> </tr> <tr> <td>P4</td> <td style="text-align: right;">102,25 €</td> </tr> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;">Supplément express : 31,12 €</td> </tr> </table>	P1 à P3	138,18 €		Supplément express : 50,85 €	P4	102,25 €		Supplément express : 31,12 €
P1 à P3	117,96 €												
P4	78,17 €												
P1 à P3	138,18 €												
	Supplément express : 50,85 €												
P4	102,25 €												
	Supplément express : 31,12 €												
<p><b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Le rétablissement est réalisé sous réserve de la présence du Producteur ou d'un tiers mandaté lors de cette intervention.</p>												
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p><b><u>COUPURE :</u></b> Standard : 10 jours ouvrés</p> <p><b><u>RETABLISSEMENT :</u></b> Standard : 1 jour ouvré après validation de la résolution du problème ayant motivé la coupure</p> <p>Express : dans la journée si demande reçue avant 15h et après validation de la résolution du problème ayant motivé la coupure</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>												

**Fiche P310**

Paramétrage d'une synchrone de courbes de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1
---------------	------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à paramétrer et à calculer une courbe synchrone à partir de courbes de mesure.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Paramétrage initial de la courbe synchrone</li> <li>- Transmission mensuelle de cette courbe</li> </ul>	38,14 € par courbe synchrone
<b><u>Prestations élémentaires-non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	Réalisation sous réserve de la souscription des prestations complémentaires de comptage nécessaires.
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
Mise en place le mois M si demande réalisée avant le 15 du mois précédent. Délai de transmission : le 3 <sup>ème</sup> jour ouvré du mois	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>

**Fiche P330**

Relevé transitoire de courbes de mesure par GSM	Transmission des données de relève
---	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à mettre en œuvre, dans l'attente d'une mise à disposition par le Producteur d'une ligne RTC (Réseau Téléphonique Commuté), une solution palliative de relevé par GSM, afin de pouvoir mesurer les données de comptage du point de service production.</p> <p>La solution GSM est mise en place pour une durée maximale de 2 ans.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition du modem</li> <li>- Raccordement du modem</li> <li>- Test de communication (réception GSM-Data)</li> <li>- Prise en charge de l'abonnement GSM par URM avec opérateur de son choix</li> <li>- Dépôt du modem à l'issue de la période transitoire.</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Facturation forfaitaire si le test de communication est positif :</p> <p style="text-align: right;">912,83 €</p> <p>En cas d'échec du test de communication, la prestation est facturée :</p> <p style="text-align: right;">254,25 €</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>URM n'est pas responsable des variations de l'efficacité des communications GSM (perturbation des signaux).</p> <p>La prestation est réalisée sous réserve de la disponibilité du matériel GSM et de la couverture du site en GSM data par l'opérateur.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>



**Fiche P360**

Relevé spécial	Transmission des données de relève
----------------	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à effectuer un relevé en dehors du cycle de relevé.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé ou télé-relevé</li> <li>- Validation de la courbe de mesure le cas échéant</li> <li>- Transmission des données de comptage au Producteur</li> </ul>	P1 à P3 57,79 € Supplément express : 50,85 €
	P4 25,94 € Supplément express : 31,12 €
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
Standard : 10 jours ouvrés	P1 à P3
Express* : 5 jours ouvrés	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>
*en fonction de la disponibilité des équipes	P4
	<a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a>

**Fiche P380A**

Transmission de l'historique de courbe de mesure	Transmission des données de relève
--	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 et P3 à courbe de charge
---------------	---

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à fournir à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui, la courbe de mesure d'injection d'un point de service production pour l'année calendaire précédant la demande.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération de la courbe de mesure</li> <li>- Envoi au demandeur par mail</li> </ul>	prestation non facturée
<b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	<p>Confidentialité : Pour la transmission à un tiers celui-ci doit disposer d'une autorisation expresse du Producteur, et la transmettre à URM.</p> <p>La courbe de mesure demandée concerne l'énergie injectée par le titulaire du contrat d'accès au réseau au moment de la demande.</p>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
Transmission sous 10 jours ouvrés.	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>

**Fiche P380B**

Transmission de l'historique d'index	Transmission des données de relève
--------------------------------------	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P2 à P4 avec compteur à index
---------------	---

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à fournir à l'utilisateur ou à un tiers autorisé par lui, les index d'un point d'injection pour l'année calendaire précédant la demande.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération des données</li> <li>- Envoi au demandeur par mail ou par courrier</li> </ul>	prestation non facturée
<b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	<p>Confidentialité : Pour la transmission à un tiers celui-ci doit disposer d'une autorisation expresse du Producteur, et la transmettre à URM.</p> <p>Les index transmis concernent l'énergie injectée par le titulaire du contrat d'accès au réseau au moment de la demande.</p>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
Transmission des infos sous 10 jours ouvrés.	<p>P2 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P390**

Raccordement du dispositif de comptage à une ligne de Réseau Téléphonique Commuté	Transmission des données de relève
---	------------------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
<p>La prestation consiste à raccorder le compteur du producteur à une ligne RTC (Réseau Téléphonique Commuté) lorsque ceci n'a pas été réalisé lors de la mise en service, afin de permettre de télé-relever les données de comptage.</p> <p>L'accès aux données de comptage nécessite une ligne dédiée.</p>	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Raccordement du compteur sur la ligne téléphonique dédiée mise à disposition par le Producteur</li> <li>- Activation ou transfert de la ligne par l'opérateur téléphonique</li> </ul>	<p style="text-align: center;">122,03 €</p> <p>L'activation ou le transfert de la ligne RTC sont facturés en sus, au tarif pratiqué par l'opérateur téléphonique. L'abonnement téléphonique de la ligne est pris en charge par URM</p>
<b><u>Prestations élémentaires non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	<p>La prestation est réalisée sous réserve que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Producteur ait mis à disposition un point de raccordement téléphonique dédié à proximité du compteur.</li> </ul>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
10 jours ouvrés	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>

**Fiche P400 A**

Intervention pour permettre la vérification des protections HTA par un prestataire agréé	Vérification d'appareils
--	--------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P2
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Lorsque le Producteur confie la vérification des protections à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent URM est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et, en fin d'intervention, pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale. URM peut demander une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement. La réglementation NF C13-100 oblige légalement les propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections périodiquement. URM préconise une périodicité de 2 ans.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements</li> <li>- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure</li> <li>- Contrôle de la conformité des réglages des protections</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements</li> <li>- Remise en exploitation (après déconsignation)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">330,50 €</p>
<p><b><u>Prestations non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés</li> <li>- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche P460)</li> <li>- Vérification des protections de découplage. Cette vérification fait l'objet des fiches P410 et P415.</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P400 B**

Vérification des protections HTA	Vérification d'appareils
----------------------------------	--------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P2
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à vérifier tous les équipements contribuant à la fonction de protection HTA de l'installation de production.</p> <p>URM peut demander une vérification des protections en cas de présomption de dysfonctionnement. La réglementation NF C13-100 oblige légalement les propriétaires d'installations HTA, à vérifier leurs protections périodiquement. URM préconise une périodicité de 2ans</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements*</li> <li>- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)</li> <li>- Vérification des circuits de protection, y compris TC et TT</li> <li>- Vérification des protections (y compris la protection watt métrique homopolaire – PWh) et selon les cas, réglage</li> <li>- Dépose du matériel de vérification</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements*</li> <li>- Remise en exploitation (après déconsignation)*</li> <li>- Relevé d'index*</li> </ul> <p><i>* Réalisés à titre exclusif par le GRD URM</i></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>635,90 €</p>
<p><b><u>Prestations non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés</li> <li>- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche 460)</li> <li>- Vérification des protections de découplage des installations. Cette vérification fait l'objet des fiches 410 et 415.</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>A convenir avec le Producteur sur rendez-vous.</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P410 A**

Intervention pour permettre la vérification des protections de découplage par un prestataire agréé	Vérification d'appareils
--	--------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
<p>Lorsque le Producteur confie la vérification des protections de découplage à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent URM est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.</p> <p>URM peut demander une vérification des protections de découplage en cas de présomption de dysfonctionnement.</p>	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements</li> <li>- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure</li> <li>- Contrôle de la conformité des réglages des protections</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements</li> <li>- Remise en exploitation (après déconsignation)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	330,50 €
<b><u>Prestations non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés</li> <li>- Séparation du réseau si nécessaire (Voir la fiche P460)</li> <li>- Si la vérification des protections de découplage est réalisée conjointement avec la vérification des protections HTA, consulter la fiche P415.</li> </ul>	Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
10 jours ouvrés	P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>  P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a>

**Fiche P410 B**

Vérification des protections de découplage	Vérification d'appareils
--	--------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Cette prestation consiste à vérifier les protections de découplage de l'installation de production.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements*</li> <li>- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)</li> <li>- Vérification des circuits de protection, y compris TC le cas échéant.</li> <li>- Vérification des protections de découplage et selon les cas réglage.</li> <li>- Dépose du matériel de vérification</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements*</li> <li>- Remise en exploitation (après déconsignation)*</li> <li>- Relevé d'index*</li> </ul> <p><i>* Réalisés à titre exclusif par le GRD URM</i></p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: right;">822,93 €</p>
<p><b><u>Prestations non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés</li> <li>- Séparation du réseau si nécessaire (Voir la fiche P460)</li> <li>- Si la vérification des protections de découplage est réalisée conjointement avec la vérification des protections HTA, consulter la fiche 415.</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>A convenir avec le Producteur sur rendez-vous.</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3  <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4  <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>



**Fiche P415 A**

Intervention pour permettre la vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage par un prestataire agréé	Vérification d'appareils
--	--------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P2
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
Lorsque le Producteur confie la vérification des protections à un prestataire agréé autre que le gestionnaire de réseau alors l'intervention d'un agent URM est nécessaire pour donner l'accès aux ouvrages et en fin d'intervention pour vérifier les travaux effectués et remettre l'installation en situation initiale.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements</li> <li>- Contrôle de l'intégrité de la chaîne de mesure</li> <li>- Contrôle de la conformité des réglages des protections</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements</li> <li>- Remise en exploitation (après déconsignation)</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	406,77 €
<b><u>Prestations non comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés</li> <li>- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche P460)</li> </ul>	Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
10 jours ouvrés	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>

**Fiche P415 B**

Vérification simultanée des protections HTA et des protections de découplage	Vérification d'appareils
--	--------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P2
---------------	-----------------------------

<b>Description</b>	
Cette prestation consiste à vérifier les protections HTA et les protections de découplage de l'installation de production.	
<b>Prestations élémentaires comprises</b>	<b>Prix</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements*</li> <li>- Installation du matériel (chronomètre de précision, valise d'injection, câbles et accessoires)</li> <li>- Vérification des circuits de protection, y compris TC - TT.</li> <li>- Vérification des protections (y compris la protection wattmétrique homopolaire – PWh) et selon les cas réglage.</li> <li>- Vérification des protections de découplage et selon les cas réglage.</li> <li>- Dépose du matériel de vérification</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements*</li> <li>- Remise en exploitation (après déconsignation)*</li> <li>- Relevé d'index*</li> </ul> <p><i>* Réalisés à titre exclusif par le GRD URM</i></p>	972,54 €
<b>Prestations non comprises</b>	<b>Clauses restrictives</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture de matériels si les matériels en place sont inadaptés</li> <li>- Séparation du réseau si nécessaire (voir fiche P460)</li> </ul>	Les manœuvres et la consignation sont de la responsabilité du chef d'établissement et peuvent être déléguées à un tiers
<b>Délais de réalisation</b>	<b>Canaux d'accès à la prestation</b>
A convenir avec le Producteur sur rendez-vous.	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>

**Fiche P417**

Maintenance et dépannage des protections production	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P2
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à assurer la maintenance et/ou le dépannage des protections de l'installation de production raccordée en HTB ou HTA.</p> <p>Cette prestation concerne notamment les protections de type :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour de puissance.</li> <li>- Min / Max de tension.</li> <li>- Min / Max de fréquence.</li> <li>- Max d'intensité.</li> <li>- Max stator.</li> <li>- Perte de flux / Perte d'excitation.</li> <li>- ...</li> </ul> <p>Elle peut également concerner le contrôle complet de tranches ou de matériels de type TT ou TC.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation du matériel de mesure (valise d'injection, câbles, accessoires, ...).</li> <li>- Vérification des circuits de protection (capteurs, TT &amp; TC compris).</li> <li>- Vérification des protections.</li> <li>- Réglage et dépannage si nécessaire.</li> <li>- Dépose du matériel de vérification.</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">Sur devis</p> <p>(Les matériels nécessaires à la maintenance ou au dépannage sont facturés en sus si fournis par URM.)</p>
<p><b><u>Prestations non comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séparation de réseau si nécessaire.</li> <li>- Consignation / Déconsignation</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Les manœuvres ainsi que les consignations / déconsignations sont de la responsabilité du Producteur.</p> <p>Ces prestations ne pourront être réalisées qu'en cas de disponibilité des équipes URM dédiées à ces prestations.</p> <p>Le producteur devra fournir la documentation des protections à traiter ainsi que la valeur des réglages retenus pour chacune d'entre elles.</p> <p>Cette prestation ne couvre pas les interventions effectuées dans le cadre des fiches P400 à P415.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>A convenir avec le Producteur sur rendez-vous et en fonction de la disponibilité des équipes URM dédiées à ces prestations.</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P420 A**

Vérification métrologique du dispositif de comptage	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste en la vérification métrologique sur site du compteur. Le compteur est réputé fonctionner normalement si les valeurs d'erreurs maximales ne dépassent pas les seuils de tolérance réglementairement admis.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements</li> <li>- Installation du matériel (étalon de référence étalonné depuis moins de 1 an, valise d'injection, pince ampère métrique, câbles et accessoires)</li> <li>- Vérification métrologique</li> <li>- Contrôle de cohérence des TC le cas échéant</li> <li>- Dépose des appareils de vérification</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements</li> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Remise d'un constat de vérification</li> </ul>	279,63 €
	La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur.
<b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	La vérification métrologique est réalisée in situ. En cas de contestation juridique, seul un étalonnage du compteur par un laboratoire agréé (nécessitant la dépose du compteur) fait foi.
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
Standard : 10 jours ouvrés	P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>  P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a>

**Fiche P420 B**

Vérification suite à changement de TC et/ou de TT par le Producteur	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P2
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à procéder à un contrôle de la chaîne de mesure en HTA (ou HTB) suite à changement des TC (transformateur de Courant) et des TT (Transformateur de Tension), ou suite à une modification de couplage.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés des équipements</li> <li>- Contrôle de cohérence des TC</li> <li>- Vérification du câblage des TC et des TT</li> <li>- Pose des scellés sur les équipements</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	163,05 €
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
Standard : 10 jours ouvrés	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>

**Fiche P420 C**

Vérification visuelle du compteur	Vérification d'appareils
-----------------------------------	--------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4
---------------	------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à procéder à un simple contrôle visuel du bon fonctionnement des appareils de comptage. Cette intervention ne nécessite pas d'outillage spécifique.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle visuel du fonctionnement des appareils de comptage</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">30,98 €</p> <p>La prestation n'est pas facturée si un défaut est constaté sur le fonctionnement du compteur propriété URM.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P425**

Dépannage non lié aux installations d'URM	Vérification d'appareils
---	--------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P3 - P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation est réalisée suite à un appel téléphonique d'un Producteur au Centre d'Appel Technique d'URM (CAT URM), pour signaler un problème d'injection sur le réseau.</p> <p>Le technicien du CAT réalise à partir des informations données par le Producteur un pré-diagnostic à distance du problème rencontré. S'il reste un doute sur l'origine du problème, il informe le Producteur que s'il confirme sa demande d'intervention et qu'il s'avère que le défaut est dû à son installation de production, l'intervention sera facturée.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique</li> <li>- Contrôle, diagnostic</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">61,87 €</p> <p>L'intervention n'est pas facturée si le problème est dû aux installations URM.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intervention sur installation de production</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Standard : dans les 48h qui suivent l'appel du Producteur</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;">Tél. CAT : 0.969.36.35.10</p>

**Fiche P440**

Interventions spécifiques sur dispositif de comptage en propriété du Producteur	Intervention d'exploitation
---	-----------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Cette fiche décrit les prestations qui concernent uniquement les cas des Producteurs propriétaires de leur dispositif de comptage, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Synchronisation du dispositif de comptage pour les Producteurs P1 à P3</li> <li>- Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage</li> </ul>	
<p><b><u>Synchronisation du dispositif de comptage pour les Producteurs P1 à P3</u></b></p> <p>Intervention pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à l'heure du matériel en cas de dérive</li> <li>- Mise à jour du calendrier</li> <li>- Programmation des changements d'heure légale (été/hiver)</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">26,16 €/an</p>
<p><b><u>Passage de la propriété à la location du dispositif de comptage</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- transfert administratif de la propriété du dispositif de comptage vers le réseau public de distribution impliquant la modification des redevances correspondantes</li> <li>- remplacement du dispositif de comptage uniquement si le dispositif ne fonctionne pas et relevé des index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">Non facturé</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Date convenue avec le Producteur</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>



**Fiche P460**

Séparation de réseaux	Intervention d'exploitation
-----------------------	-----------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à séparer du réseau de distribution l'installation de production, afin que le Producteur puisse procéder à l'entretien ou à des travaux.</p> <p>Les points de séparation et les moyens à mettre en œuvre (ouverture des interrupteurs, mise hors tension des têtes de câbles ...) sont choisis par URM en fonction de la configuration technique et du besoin du Producteur.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Intervention sur place pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépose des scellés si nécessaire (suivant la demande du Producteur)</li> <li>- Manœuvre des interrupteurs pour assurer la continuité du réseau (HTA ou HTB)</li> <li>- Séparation du réseau URM de l'installation de production</li> <li>- Vérification d'absence de tension aux points de séparation côté installation Producteur.</li> <li>- Condamnation en position ouverte des appareils de séparation</li> <li>- Remise d'une attestation de séparation au chargé de consignation du Producteur.</li> </ul> <p>A l'issue des travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle de l'installation</li> <li>- Récupération de l'attestation de séparation</li> <li>- Dépose des condamnations</li> <li>- Remise sous tension</li> <li>- Pose des scellés si nécessaire</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>P1 à P2</p> <p style="text-align: right;">264,10 €</p> <p>P3 – P4</p> <p style="text-align: right;">181,17 €</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p> <p>La consignation et déconsignation de l'installation du Producteur</p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Ne sont pas concernés les postes clients en double dérivation et ceux dont la séparation nécessite l'intervention d'équipes lourdes du type TST/HTA ou d'entreprises de terrassement</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>A date convenue avec le Producteur, un délai minimum de 21 jours étant nécessaire pour la coordination des différents intervenants.</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3  <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4  <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P600**

Bilan standard de continuité	Qualité de l'alimentation
------------------------------	---------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 - P2
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Cette prestation consiste en l'établissement et l'envoi de bilans de continuité, portant sur des engagements standards. Les éléments communiqués sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre de coupures brèves et longues</li> <li>- leurs motifs</li> <li>- leur durée</li> </ul>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Les coupures sont comptabilisées à partir des relevés effectués par URM sur le réseau desservant le site.</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Bilan annuel : non facturé Bilan semestriel : 247,20 €/an</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>Souscription préalable par le producteur des engagements de continuité dans son contrat d'accès au réseau.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Envoi dans le mois qui suit la période concernée</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>Souscription dans le contrat. Pour modifier le contenu des engagements ou modifier la périodicité des bilans, il est nécessaire de rédiger un avenant au contrat.</p> <p><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P610**

Analyse ponctuelle des variations lentes de tension	Qualité de l'alimentation
---	---------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à effectuer des mesures des variations lentes de tension, et à comparer ces mesures avec les valeurs réglementaires ou les engagements contractuels. A l'issue de la période d'enregistrement (de 1 à 4 semaines selon que le phénomène est récurrent ou aléatoire), URM adresse au demandeur un compte rendu.</p> <p>L'analyse porte sur les éléments suivants (toutes les courbes sont données en valeurs moyennées et en valeurs instantanées maximum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courbes des tensions</li> </ul>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pose et programmation des analyseurs de réseau</li> <li>- dépose des analyseurs de réseau</li> </ul> </li> <li>- Analyse des résultats, rédaction et envoi du bilan</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">349,94 €</p>
<p><b><u>Prestation non comprise</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés qui suivent la demande</p> <p>durée d'enregistrement : 1 à 4 semaines</p> <p>compte-rendu d'analyse : dans les 3 semaines qui suivent la période d'enregistrement</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P620**

Analyse ponctuelle de la qualité de l'alimentation	Qualité de l'alimentation
---	---------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à effectuer ponctuellement des mesures relatives à la qualité de l'alimentation, à comparer ces mesures avec les valeurs réglementaires ou les engagements contractuels et à déterminer le cas échéant si la perturbation provient du réseau.</p> <p>A l'issue de la période d'enregistrement (de 1 à 4 semaines selon que le phénomène est récurrent ou aléatoire). URM adresse au Producteur un compte rendu.</p> <p>L'analyse porte sur les éléments suivants (toutes les courbes sont données en valeurs moyennées et en valeurs instantanées maximum) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Courbes des tensions, des intensités et des Flickers</li> <li>- Tableaux par intervalle de temps et de profondeur des creux de tension</li> <li>- Tableaux par intervalle de temps des microcoupures</li> <li>- Mesures du taux de distorsion harmonique en tension</li> <li>- Mesures du taux de distorsion harmonique en intensité</li> <li>- Mesures de la fréquence et du déséquilibre</li> </ul>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- pose et programmation des analyseurs de Réseau</li> <li>- dépose des analyseurs de réseau</li> </ul> </li> <li>- Analyse des résultats, rédaction et envoi du bilan</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">1 172,86 €</p>
<p><b><u>Prestation non comprise</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>pose des enregistreurs : dans les 10 jours ouvrés qui suivent la demande</p> <p>durée d'enregistrement : 1 à 4 semaines</p> <p>compte-rendu d'analyse : dans les 3 semaines qui suivent la période d'enregistrement</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P650**

Echange d'informations d'exploitation	Qualité de l'alimentation
---------------------------------------	---------------------------

Catégorie : 2	Cible : Producteurs P1 - P2
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>Cette prestation consiste à mettre en place des fonctions d'échange d'informations déterminées lors de l'étude, parmi les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- informations d'état (production En/Hors Service, état Fermé/Ouvert de la protection de découplage, télémesures...)</li> <li>- informations d'exploitation (ordre d'Autorisation/Interdiction de couplage, ordre de découplage, mise En/Hors service du Régime Spécial d'Exploitation...).</li> </ul> <p>Elles permettent l'observation et l'interaction avec les différents paramètres électriques au point de service considéré.          Cette installation peut être requise par URM au titre de la réglementation.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude</li> <li>- Fourniture, pose, configuration et exploitation du dispositif</li> <li>- Location et entretien du dispositif</li> <li>- Mise à jour du logiciel</li> <li>- Prise en charge des abonnements et communications téléphoniques du dispositif en émission/réception</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">866,04 €/an</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par le Producteur d'une ligne téléphonique dédiée et d'une alimentation électrique BT.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi sous 6 semaines de l'étude</li> <li>- Réalisation des travaux à la date convenue avec le Producteur</li> </ul>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P660**

Mise en place d'une télécommande des interrupteurs d'arrivée	Qualité de l'alimentation
--	---------------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 - P2
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à mettre en place un dispositif permettant de manœuvrer à distance l'ouverture et la fermeture des interrupteurs d'arrivée du réseau afin de diminuer les temps de coupure en cas d'incident.</p> <p>Cette prestation ne constitue pas une garantie de secours ni une priorité de réalimentation.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité en fonction de la configuration du réseau</li> <li>- Fourniture, pose, configuration et exploitation du dispositif</li> <li>- Location et entretien du dispositif</li> <li>- Mises à jour du logiciel</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Télécommande 2 directions 669,72 €/an</p> <p>Télécommande 3 ou 4 directions 719,64 €/an</p> <p>Sur devis pour les points d'injection raccordés en HTB</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Abonnement et communications téléphoniques du dispositif en émission/réception</li> </ul>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>La prestation est réalisée sous réserve de la mise à disposition par le Producteur d'une ligne téléphonique dédiée et d'une alimentation électrique BT.</p> <p>Les interrupteurs des cellules d'arrivée sont motorisés et compatibles avec le coffret de télécommande.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Envoi sous 6 semaines de l'étude</li> <li>- Réalisation des travaux selon planning convenu avec le Producteur</li> </ul>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P840**

Raccordement	Raccordement et modification de raccordement
--------------	--

Catégorie : 3	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à raccorder physiquement une installation définitive au réseau existant conformément au barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité URM.</p> <p>La prestation correspond également aux modifications de raccordement dans le cadre des demandes d'augmentation ou de diminution de la puissance de raccordement, lorsque des travaux sont nécessaires.</p>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <p>Cette prestation est décrite dans le barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité URM (disponible sur le site Internet d'URM).</p>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p>Prestation selon barème de facturation des raccordements.</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation</p> <p>La réalisation des travaux est soumise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'acceptation du devis et de la Proposition de Raccordement par le demandeur du raccordement,</li> <li>- au respect de l'échéancier de paiement défini dans les conditions générales de vente,</li> <li>- à la signature de la convention de raccordement</li> </ul>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Se reporter au barème de facturation des raccordements</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p>P1 à P3  <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4  <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P860**

Déplacement de compteur/ Déplacement et modification de raccordement	Raccordement et modification de raccordement
--	---

Catégorie : 3	Cible : Producteurs P3 - P4
---------------	-----------------------------

<b>Description</b>	
La prestation consiste à déplacer ou à modifier le raccordement d'un point de service production (y compris déplacement de compteur) conformément au barème de facturation des raccordements au réseau public de distribution d'électricité URM.	
<b>Prestations élémentaires comprises</b>	<b>Prix</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude d'une solution technique</li> <li>- Envoi d'une Proposition de Raccordement</li> <li>- Rédaction des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation le cas échéant</li> <li>- Réalisation des travaux</li> </ul>	Prestation sur devis selon barème des raccordements.
<b>Prestations élémentaires non-comprises</b>	<b>Clauses restrictives</b>
	<p>La prestation est réalisée sous réserve qu'une autorisation d'urbanisme ait été délivrée par l'autorité compétente dans le cas des projets nécessitant une telle autorisation.</p> <p>La réalisation des travaux est soumise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'acceptation du devis et de la Proposition de Raccordement par le demandeur du raccordement,</li> <li>- au respect de l'échéancier de paiement défini dans les conditions générales,</li> <li>- à la signature des avenants aux conventions de raccordement et d'exploitation le cas échéant</li> </ul>
<b>Délais de réalisation</b>	<b>Canaux d'accès à la prestation</b>
Se reporter au barème de facturation des raccordements	<p>P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>



**Fiche P880**

Suppression du raccordement	Raccordement et modification de branchement
-----------------------------	---

Catégorie : 1	Cible : Propriétaire de l'installation / Tiers
---------------	--

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à supprimer le raccordement au réseau public de distribution d'un point de connexion.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction de la Proposition Technique et Financière (PTF : offre technique, offre financière, échéancier),</li> <li>- Mise hors tension de l'installation,</li> <li>- Travaux de suppression du raccordement.</li> </ul>	Sur devis
<b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b>	<b><u>Clauses restrictives</u></b>
	<p>La prestation est réalisée sous réserve que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- elle ne porte pas atteinte à la continuité du service public de distribution,</li> <li>- aucun contrat de soutirage ne soit actif sur le point de service</li> </ul>
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
<p><b>Proposition Technique et Financière (PTF)</b></p> <p>Envoi dans les délais convenus avec le demandeur et au maximum sous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 mois pour les points de connexion P1 à P3,</li> <li>- 10 jours pour les points de connexion P4</li> </ul> <p>A réception de la totalité des éléments du dossier.</p> <p><b>Travaux</b></p> <p>Date convenue avec le demandeur sous les réserves éventuelles de la PTF</p>	<p>P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p> <p>P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P900**

Modification des codes d'accès	Autres prestations
--------------------------------	--------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<b>Description</b>	
La prestation consiste à modifier les codes permettant l'accès à distance des compteurs télé-relevables, afin de préserver la confidentialité des données.	
<b>Prestations élémentaires comprises</b>	<b>Prix</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des paramètres du comptage</li> <li>- Transmission des codes d'accès au producteur</li> </ul> Intervention éventuelle pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Relevé d'index</li> <li>- Remplacement des mémoires des compteurs</li> </ul>	97,57 €  Cette prestation n'est pas facturée lors d'un changement de Responsable d'Equilibre (fiche P130).
<b>Délais de réalisation</b>	<b>Canaux d'accès à la prestation</b>
Standard : 10 jours ouvrés.	<a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>

**Fiche P940 A**

Intervention de courte durée	Autres prestations
------------------------------	--------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P3
---------------	-----------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à effectuer une intervention de courte durée, inférieure à 15 minutes.</p> <p>Exemple d'intervention pour tous les compteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la télé-information</li> <li>- Configuration des contacts producteurs</li> <li>- Vérification des contacts tarifaires</li> <li>- Ouverture de local</li> <li>- Explications sur le fonctionnement du compteur</li> <li>- Contrôle de la tension instantanée (sans pose d'enregistreur)</li> <li>- ... etc.</li> </ul>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique</li> <li>- Réalisation de la prestation demandée</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">100,44 € Supplément express : 50,85 €</p> <p>la vérification du contact tarifaire ou de la télé-information n'est pas facturée si un défaut est constaté lors de l'intervention.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 10 jours ouvrés.</p> <p>Express* : 5 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P940 B**

Intervention de courte durée	Autres prestations
------------------------------	--------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P4
---------------	------------------------

<p><b><u>Description</u></b></p> <p>La prestation consiste à effectuer une intervention de courte durée, inférieure à 15 minutes.</p> <p>Exemple d'intervention pour tous les compteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de la télé-information</li> <li>- Configuration des contacts producteurs</li> <li>- Vérification des contacts tarifaires</li> <li>- Ouverture de local</li> <li>- Explications sur le fonctionnement du compteur</li> <li>- ... etc.</li> </ul>	
<p><b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déplacement d'un agent technique</li> <li>- Enquête sur place selon demande</li> <li>- Relevé d'index</li> </ul>	<p><b><u>Prix</u></b></p> <p style="text-align: center;">25,94 €</p> <p style="text-align: center;">Supplément express : 31,12 €</p>
<p><b><u>Prestations élémentaires non-comprises</u></b></p>	<p><b><u>Clauses restrictives</u></b></p> <p>la vérification du contact tarifaire ou de la télé-information n'est pas facturée si un défaut est constaté lors de l'intervention.</p>
<p><b><u>Délais de réalisation</u></b></p> <p>Standard : 5 jours ouvrés.</p> <p>Express* : 2 jours ouvrés</p> <p>*en fonction de la disponibilité des équipes</p>	<p><b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b></p> <p style="text-align: center;"><a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a></p>

**Fiche P960**

Protections de chantier ou mise hors tension d'ouvrages pour travaux	Autres prestations
--	--------------------

Catégorie : 1	Cible : Producteurs P1 à P4
---------------	-----------------------------

<b><u>Description</u></b>	
La prestation consiste à mettre en œuvre à la demande des mesures de protection du réseau et des personnes ou la mise hors tension d'ouvrages lorsque des travaux ont lieu au voisinage des ouvrages électriques URM.	
<b><u>Prestations élémentaires comprises</u></b>	<b><u>Prix</u></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de la solution technique et envoi du devis</li> <li>- Réalisation des interventions de protection ou de mise hors tension</li> <li>- Remise en état du réseau</li> </ul>	Sur devis
<b><u>Délais de réalisation</u></b>	<b><u>Canaux d'accès à la prestation</u></b>
Date convenue avec le demandeur	P1 à P3 <a href="mailto:accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr">accueilgrd-c2-c4@urm-metz.fr</a>  P4 <a href="mailto:accueilgrd-c5@urm-metz.fr">accueilgrd-c5@urm-metz.fr</a>

## Modifications apportées par rapport à la version du 01/08/2017

Nature de la modification	Partie concernée du catalogue
<p>Application de la délibération du 3 mai 2018 de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) portant décision sur l'évolution annuelle des tarifs des prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité</p> <p>Principales évolutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Modification des prix des prestations : +1,0%</li> <li>• Suppression de la prestation « pré-étude de raccordement ou reprise d'étude »</li> </ul>	<p>Toutes Fiches</p> <p>Fiche 890</p>
<p>Modification du n° de téléphone du Centre d'Appel Technique (CAT) d'URM</p>	<p>Fiche 425</p>